



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET DE SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 2024-31/DRFIP portant nomination de l'agent comptable
de l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques de Saint-Martin (ITSEE)**

Le préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- Vu** le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du Président de la République en date du 9 mars 2022 portant nomination de Monsieur Vincent BERTON en qualité de préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** le décret du 23 décembre 2021 portant nomination de Monsieur Fabien SÉSÉ en qualité de secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté du 7 juillet 2022 du préfet de Guadeloupe portant délégation de signature au préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux des 29 mars et 7 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur SÉSÉ, secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** la proposition du conseil d'administration de l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques de Saint-Martin (ITSEE) du 28 juin 2023 sollicitant la nomination de Monsieur Jean-Emmanuel HILS aux fonctions d'Agent comptable de l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques de Saint-Martin (ITSEE)
- Vu** l'avis favorable émis le 31 juillet 2023 par le Directeur Régional des Finances Publiques de la Guadeloupe et des Îles du Nord pour la nomination de Monsieur Jean-Emmanuel HILS en qualité d'agent comptable de l'Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques de Saint-Martin (ITSEE)

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

Arrête :

Article 1 – Monsieur Jean-Emmanuel HILS , inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable de l' Institut Territorial de la Statistique et des Études Économiques de Saint-Martin (ITSEE) en adjonction de service à compter du 1er septembre 2023.

Article 2 – La rémunération de Monsieur Jean-Emmanuel HILS est fixée à 750 € .

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le directeur régional des Finances publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Fait à Saint-Martin, le 29 JAN. 2024

Le Préfet délégué

Vincent BERTON

Délais et voies de recours-La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette décision peut faire l'objet dans le même délai d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.